

Comment créer son organisme de formation ? Interview de Carole Meunier : 3ème partie

06 juin 2022



COMMENT CRÉER SON ORGANISME DE FORMATION ?

3ème PARTIE

CAROLE MEUNIER
GÉRANTE DE TEMA CONSULT

ICPF

cofrac
Accréditation
N° 5-0616
Portée disponible
sur www.cofrac.fr

Qualiopi
processus certifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Comment créer son organisme de formation ? ICPF prend la parole sur cette thématique avec la participation de Carole Meunier, Gérante de Tema Consult. Obtenez les réponses à vos questions, notamment sur la procédure à suivre pour initier la démarche, jusqu'à l'obtention de la certification Qualiopi dans le cadre d'une démarche qualité.

Quelles sont, selon vous, les clés de la réussite lors de la création d'un organisme de formation ?

- Une vraie expertise.
- Une forte valeur ajoutée.
- Une activité qui bénéficie aux clients.
- Des fondations solides : NDA, démarche d'amélioration continue, process, etc.
- Le développement de l'activité de formation qui reste tout de même son principal objectif.

Avec du recul, qu'est-ce que vous feriez de différent avec la création de votre organisme de formation ?

Ne pas perdre 5 ans en tant qu'assistante de direction externalisée ! (Rires) Plus sérieusement, je ne regrette rien, car selon moi, ce sont mes choix, mes échecs et mes succès qui ont contribué à faire de moi la professionnelle que je suis aujourd'hui.

Selon vous, comment choisir son organisme certificateur quand on débute dans le monde de la formation professionnelle ?

Il faut savoir qu'il y a des certificateurs qui ont des domaines de compétences bien identifiés. Donc si, hypothétiquement, on fait des formations liées aux **prestations de services intellectuelles**, il me semble approprié de choisir un organisme certificateur en lien avec ce secteur d'activité. Ce qui est le cas de ICPF dans notre exemple : spécialisé dans les prestations de services intellectuels.

Je conseille également d'éliminer successivement d'autres certificateurs : on en laisse 3-4 et on demande des devis, tout en faisant attention de comparer des choses comparables car les certificateurs ne fonctionnent pas de la même manière. Ensuite, vérifier que les organismes certificateurs ont à peu près un prix équivalent. Enfin, en parler et demander des avis au sein de son réseau professionnel.

Nous pouvons également nous poser d'autres questions sur les points suivants : réputation, site(s) internet, plateforme, auditeurs salariés et/ou auditeurs sous-traitant, durée de processus de certification, etc.

Lorsque que nous créons notre organisme de formation, quelles sont les raisons de passer la certification Qualiopi et quand conseillez-vous de le faire ?

Offrir la possibilité aux clients, donc aux organismes de formation, de faire prendre en charge une partie de leur formation, constitue un argument commercial fort. Permettre une reconnaissance de l'organisme, de son organisation, de son sérieux en résumé de son professionnalisme.

Il me semble être dans l'intérêt de l'organisme et de ses futurs clients d'entamer la démarche de certification dès sa création afin d'être en mesure de répondre favorablement à un client qui veut se faire financer dès le début de l'activité.

Qu'est-ce que Qualiopi apporte à vos clients souhaitant créer leurs organismes de formations ?

Qualiopi apporte la reconnaissance de l'écosystème : organismes financeurs, clients, pairs, et partenaires. La certification offre un gain de rigueur et d'organisation qui impacte l'activité de manière positive.

La majorité des clients que j'accompagne, environ 95%, ont trouvé la démarche géniale, malgré le travail, l'implication et l'investissement que cela leur a demandé. Certains, en particulier, qui ont démarré dans la contrainte, je sentais que c'était un gros effort pour eux et ils ont terminé leur parcours satisfait et contents car ils bénéficient désormais d'une véritable organisation, ils en sortent plutôt gagnants.

Je remercie l'ICPF pour cette interview dont vous pouvez retrouver la version originale [en suivant ce lien](#)